

186 | CAP CODE | PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros
Siège social : 25, rue du Général Foy – 75008 Paris
989 783 527 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Les soussignés :

- Monsieur Geoffroy CANIVET, et
- Monsieur Alexandre RIOU,

associés (ci-après, les « **Associés** ») de la société 186 | CAP CODE | PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros dont le siège social est situé 25, rue du Général Foy – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 989 783 527 (ci-après, la « **Société** »),

Rappelant qu'il est envisagé de modifier les statuts de la Société afin qu'elle devienne une société de participations financières de profession libérale d'avocats adoptant la forme de société à responsabilité limitée,

Après avoir pris connaissance :

- du rapport du Gérant, et
- du projet de nouveaux statuts de la Société,

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Modification de l'objet social

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société afin qu'elle ait désormais pour objet :

- la détention des parts ou d'actions de sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat ;
- la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ;
- toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations.

DEUXIEME DECISION

Transformation de la Société

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, et après avoir eu lecture complète du projet des nouveaux statuts, les Associés décident de transformer la Société en Société de Participations Financières de Profession Libérale d'Avocats sous forme de société à responsabilité limitée.

TROISIEME DECISION

Adoption des nouveaux statuts

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, et après avoir eu lecture complète du projet des nouveaux statuts, les Associés adoptent, article par article puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts de la Société tels qu'ils ont été présentés.

QUATRIEME DECISION


Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

Signé par :

8432F66AC7B64BB...

Monsieur Geoffroy CANVET

Signé par :

23116824140D412...

Monsieur Alexandre RIOU